



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 mars 2010

Présidence

Madame Marianne SAVARY, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CARP, Valérie JAGGI WEPF, Christiane LAYAZ-ROCHAT, Giuseppe ALFONZO, Guy ANGÉLOZ, Jean-Claude DYENS, Eric GENTIZON, Johann GILLIÉRON, Yvan GINDROZ, Raymond KOHLER, Philipp MÜLLER, Jean-Hugues SCHÜLÉ, Vassilis VENIZELOS, Dominique VIQUERAT.

Membres absents :

Mmes les Conseillères Jeannette ETAMBA, Sarah WINTEREGG.

Membres annoncés avec du retard :

Mme et M. les Conseillers : Cesla AMARELLE, Pierre DESSEMONTET.

Membres présents 82 (et 2 retard)

Membres excusés 14

Membres absents 2

Effectif actuel 100

**2. APPROBATION DU PV DU 4
FÉVRIER 2010**

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

La parole n'étant plus demandée, nous allons voter.

Vote

Le PV de la séance du 4 février 2010 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie nos secrétaires Christine MORLEO et Valérie OUTEMZABET pour la fidèle rédaction de ce procès-verbal.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Essai nouvelle sonorisation

Comme vous l'avez peut-être constaté, un test de sonorisation de notre salle des Débats est effectué ce soir. Il a en effet été fait appel à la société Sonomix, afin qu'elle nous propose un système fixe, susceptible d'améliorer la qualité de la sonorisation de nos débats.

Deux micros circulent dans les rangs. Je prie nos huissières de faire preuve d'attention et de diligence afin que ceux-ci puissent être tendus aux Conseillers désirant prendre la parole le plus rapidement possible.

Je vous rappelle que pour que nous puissions exploiter la qualité du nouveau système de la meilleure des manières, il vous faut positionner le micro à environ 5-10 cm de votre bouche lorsque vous parlez. Merci d'être également attentifs au fait que ces deux micros sont allumés en permanence et qu'il faut donc que vous les rendiez aux huissières une fois votre intervention terminée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Pétition de Marcel DESPLAND
du 10 février 2010*

Le 11 février dernier, nous avons reçu une pétition-requête de M. Marcel DESPLAND munie de sa seule signature, intitulée : « Stade d'Yverdon-les-Bains – le 750^{ème}, Av. des Sports – en St-Roch ».

Cette pétition ayant un caractère administratif, le Bureau du Conseil a décidé de la transmettre à la Municipalité, conformément à l'article 68 de notre règlement. Nous avons ici un exemplaire de cette pétition que vous pouvez venir consulter si cela vous intéresse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD
- Un Postulat de M. le Conseiller Sylvain PITTET
- Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER
- Une Question de Mme la Conseillère Magrieta DONKER
- Une Question de Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La Municipalité a-t-elle une communication à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, Mme la Présidente.

Mmes et MM. les Conseillers, rassurez-vous, je serai bref vue la longue soirée de débats qui nous attend. Cette communication pour vous communiquer que vous allez recevoir deux communications, une concernant l'installation de l'infrastructure de fibre optique aux rues des Uttins et de l'Indépendance et les frais y relatif, la deuxième concernant l'engagement d'une dépense urgente pour le renouvellement du réseau électrique basse tension et la pose de microtubes aux rues de la Faïencerie, Elie Bertrand, Acacias et de Félice.

Ces communications devraient être dans votre boîte aux lettres demain matin en même temps que deux préavis dont je vous laisse le plaisir de la découverte. Je vous souhaite une

excellente soirée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci, M. le Syndic. Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le point 5 de l'ordre du jour.

5. PRÉAVIS N° PR10.02PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 3'905'000.-- POUR LA RÉFECTION DES FAÇADES ET DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE N° 4.
📖 MME MARTINE FREY TAILLARD, RAPPOTRICE.

Composition de la commission

Mmes et MM les Conseillers Aude BRIAND, Magrieta DONKER, Martine FREY TAILLARD, Jean-David CHAPUIS, Jean-Yves GUYON, Olivier MAIBACH, Etienne MUTRUX, Alain WILLOMMET. M. Daniel HOFMANN était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Yves VUAGNIAUX :

Je me réfère à la page 6 du préavis au point financement. Nous savons que ce type de renouvellement de façade ne bénéficie plus de subventions cantonales et la Municipalité nous indique que : « *Des aides, peuvent cependant, éventuellement, être accordées...par exemple.* » A ce niveau-là, je n'ai pas trouvé beaucoup d'indications dans le rapport. J'aimerais bien savoir quel type d'aides il est possible d'obtenir à ce niveau-là.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

En quelques sortes je vous dirai : « Essayé...Pas pu ! » Parce que nous avons essayé, nous avons cherché, nous n'avons rien obtenu. Il n'y a, cela a encore été confirmé récemment, aucune subvention possible pour ce type de travaux. Nous espérions qu'il y en aurait, il n'y en a pas.

Vote

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Le PR10.02PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire procéder aux travaux de réfection des façades, de la toiture et de l'aménagement intérieur provisoire pour la salle de lecture scolaire et les bureaux du bâtiment de l'Ancienne Poste 4, pour un montant global de Fr. 3'905'000.-- ;

Article 2 : Un crédit d'investissement du même montant lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 3393 « Réfection bâtiment Ancienne Poste 4 » et amortie sur une durée de 30 ans au plus.

6. PRÉAVIS N° PR10.03PR

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 490'000.- POUR LE
RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.**

 M. JEAN-MARC SANDOZ, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM les Conseillers Anilda DEWARRAT, Jeannette ETAMBA, Corinne LACHAT, Lionel BILLAUD, Steves BUCHS, Jean-Marc SANDOZ, Jean-Louis Vial remplaçant M. Pascal GAFNER, David WULLIAMOZ. M. Stéphane BALET était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-Marc SANDOZ donne lecture d'une partie du préavis dans la mesure où la Commission unanime a émis un vœu qui devrait, à son avis, être partagé avec le plénum :

Je vous épargne les formules de remerciements et de politesse, même si le cœur y est.

Afin de réduire les coûts d'exploitation de l'informatique communale, la Municipalité propose d'investir dans deux mesures principales : la virtualisation des postes de travail, qui consiste à faire tourner sur une seule machine plusieurs postes distincts, et une rationalisation des impressions.

Si cette dernière mesure est unanimement saluée par la commission, la virtualisation a été plus discutée. C'est principalement le surcoût des licences facturées par Microsoft pour trois ans qui a fait tousser plusieurs commissaires.

La commission unanime a émis le vœu qu'une étude soit menée pour évaluer le coût et les avantages d'une généralisation des logiciels libres au sein de l'administration.

Par ailleurs, la virtualisation des postes de travail ne nécessitant plus aucune maintenance de

nuit sur les ordinateurs individuels, la commission souhaite que chaque poste soit équipé d'une multiprise avec interrupteur permettant, d'un simple clic, d'éteindre complètement les postes, écrans et périphériques pendant les heures de fermeture de l'administration.

Pour financer cette mesure qui permettra d'économiser l'énergie la plus inutilement gaspillée, la commission a décidé, à l'unanimité, d'ajouter un article 2 et d'amender l'article 3 du préavis, en ajoutant au crédit demandé la somme de Fr. 10'000.-- couvrant l'achat de 300 multiprises avec interrupteur déporté.

Conclusions :

A l'unanimité moins une abstention, la commission vous propose, Mmes les Conseillères, MM. les Conseillers, d'adopter les articles du préavis municipal ainsi amendés :

Article 1, inchangé : La Municipalité est autorisée à procéder aux acquisitions de matériel informatique et aux rationalisations proposées.

Article 2 nouveau : La Municipalité est invitée à procéder à l'acquisition de 300 multiprises équipant les postes informatiques de l'administration et à mettre en place les directives et mesures de sensibilisation favorisant les économies d'énergie de veille.

Article 3, qui est l'ancien article 2, seul le montant change : Un crédit d'investissement de Fr. 500'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 4, qui est l'ancien article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6206 « Renouvellement matériel informatique 2010 » et amortie en cinq ans au plus.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est pas demandée.

Discussion sur article 1

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Nous sommes en présence d'un amendement proposé par la commission consistant en l'adjonction d'un article 2 que je vous relis :

Proposition d'amendement de la commission, nouvel article 2

Article 2 : La Municipalité est invitée à procéder à l'acquisition de 300 multiprises équipant les postes informatiques de l'administration et à mettre en place les directives et mesures de sensibilisation favorisant les économies d'énergie de veille.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

La Municipalité a pris connaissance de cette proposition d'amendement et elle n'y est pas favorable pour les raisons suivantes. Tout d'abord, je dirai en préambule que nous ne sommes évidemment pas contre les économies d'énergie là où elles peuvent se faire. D'ailleurs le projet qui vous est soumis va dans ce sens-là, puisque la consommation électrique globale des ordinateurs et de la Commune devrait diminuer, considérablement peut-être pas, mais dans une mesure sensible.

Par contre, en ce qui concerne l'acquisition de ces multiprises, qui ont un coût certain, en tous cas selon les estimations de la commission, il en va autrement, pour deux raisons.

Tout d'abord, d'autres administrations ont fait des tests dans ce sens-là. Elles se sont rendues compte que c'était inefficace, parce que les collaborateurs oublient très souvent de presser sur l'interrupteur général, comme d'ailleurs, ils oublient parfois d'éteindre leur ordinateur en

quittant leur place de travail.

La deuxième raison est plus technique et plus ennuyeuse pour les informaticiens. Lorsqu'on est pressé de quitter son bureau, comme cela peut arriver, même si on aime son travail, lorsque l'on quitte son bureau avec précipitation, on peut avoir envie de couper le courant avant que les processus informatiques en cours ne soient terminés, ce qui peut causer des dégâts ou des ennuis au service informatique et au serveur. Dans cette mesure-là nous estimons qu'il est plus dommageable de couper le courant de manière intempestive que de le couper de manière judicieuse pour économiser quelques watts. Voilà pourquoi la Municipalité n'est pas favorable à cet amendement.

M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ :

J'ai quelques réserves sur l'opposition de la Municipalité.

L'inefficacité de la mesure perçue par certaines administrations est tout à fait contredite par d'autres administrations. Je travaille moi-même dans une administration qui a mis en place avec efficacité et efficience ce type de mesure. Honnêtement, le stress des fonctionnaires pressés de quitter leur place, cela doit prendre environ deux minutes, au maximum, histoire de fermer les processus.

Donc j'ai de la peine à comprendre cette opposition, et en ce qui me concerne, je propose quand même à Mmes et MM. les Conseillers de maintenir cet amendement.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je suis un peu surpris des réserves de l'administration communale et de la Municipalité.

En effet, elle avoue elle-même que pas mal d'ordinateurs restent allumés toute la nuit, ce qui consomme une énergie non négligeable et totalement inutilement gaspillée. Il est tellement simple, le soir, de voir quels sont les interrupteurs qui ont une petite lumière qui permet de vérifier immédiatement qui a laissé ou n'a pas laissé son ordinateur allumé, donc cela permet une vérification très simple et très rapide.

Quant au problème de la fin des processus, je vois mal les fonctionnaires communaux partir tellement vite que l'informatique ne pourra pas suivre !

M. le Conseiller David WULLIAMOZ :

Comme ce sont des postes virtualisés, même si on coupe de manière brutale le courant, les processus continuent à tourner sur le serveur, donc il n'y a pas de problème à ce niveau-là. On peut peut-être éventuellement endommager quelque chose, mais il n'y a pas de perte de données ou de perte de logiciel à craindre.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote sur amendement article 2, tel que présenté par la commission

L'amendement de la commission, soit le rajout de l'article 2 :

Article 2 : La Municipalité est invitée à procéder à l'acquisition de 300 multiprises équipant les postes informatiques de l'administration et à mettre en place les directives et mesures de sensibilisation favorisant les économies d'énergie de veille.

est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

L'ancien article 2 est devenu l'article 3.

<i>Proposition d'amendement au nouvel article 3</i>	En ce qui concerne l'ancien article 2 devenu article 3, nous sommes également en présence d'un amendement proposé par la Commission, soit de transformer le montant de Fr. 490'000.-- en un montant de Fr. 500'000.--.
<i>Discussion sur proposition amendement</i>	La parole n'est pas demandée, nous votons.
Vote sur proposition d'amendement	L'amendement de l'article 3 est accepté à une évidente majorité. La discussion est toujours ouverte sur l'article 3 amendé. La parole n'est pas demandée, nous votons.
Vote sur article 3 amendé	L'article 3 amendé, soit : Article 3 : Un crédit d'investissement de Fr. 500'000.-- lui est accordé à cet effet est accepté à une évidente majorité
<i>Discussion sur nouvel article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote sur nouvel article 4	Le nouvel article 4 est accepté à une évidente majorité moins quelques abstentions.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<u>M. le Conseiller Dino PETIT :</u> Que dire de ce projet durant lequel je me suis perpétuellement abstenu, ce qui a peut-être soulevé quelques étonnements à divers niveaux. C'est une préoccupation purement philosophique. Pour moi l'informatique, c'est deux choses : c'est la simplification. En l'occurrence, effectivement, je pense que la virtualisation simplifie. Nous avons déjà vécu une pandémie où tout Yverdon a dû rester à la maison, donc nous sommes bien conscients du fait qu'il faut à tout prix mettre 500'000 balles sur la grippe A ! Le deuxième impératif de l'informatique, c'est la faculté de s'adapter à des besoins nouveaux, et alors là, moi qui ai fait l'expérience de la virtualisation, je peux vous dire une chose, c'est que nous ne sommes pas prêt d'y arriver. Alors voilà, je m'opposerai à ce projet, mais je constate qu'il y a ici une belle unanimité et je crois qu'il est vrai que moins c'est un projet compréhensible, plus il est facile à accepter. <u>M. le Conseiller David WULLIAMOZ :</u> Juste une petite question à la Municipalité pour savoir si c'est possible de connaître sa position par rapport au vœu qui a été formulé par la commission. <u>M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :</u> Effectivement, vous pouvez avoir notre avis sur ce vœu. Evidemment, nous travaillons depuis de nombreuses années avec des logiciels du marché, nous sommes donc dans les griffes de grands producteurs de logiciels, comme tant d'autres sociétés, administrations ou particuliers dans le monde et c'est évidemment une situation que nous pouvons regretter. Il faut quand même savoir qu'en ce qui concerne les montants alloués à l'acquisition annuelle de licences ou de logiciels pour la bureautique, pour les utilisations courantes, le montant est de l'ordre de Fr. 80'000.-- sur un budget de l'informatique de 2 millions de francs, donc ce n'est pas une part prépondérante. Il faut savoir aussi que la part la plus importante dans l'acquisition de logiciels est tenue par

les logiciels « Métier », qui eux sont spécifiques et que nous ne trouvons pas forcément dans les logiciels libres pour un montant de l'ordre de Fr. 200'000.-- par année.

Donc la Municipalité n'est pas opposée au logiciel libre, j'allais dire « open source », mais pour le Conseiller KLAUS, je vais m'en tenir au terme français de logiciel libre, mais cela pose un certain nombre de questions et de problèmes, parce qu'il ne suffit pas d'implémenter un système d'exploitation tel que « Linux » pour que tout fonctionne. Il faut encore adapter les logiciels, notamment les logiciels « Métiers », il y en a quand même un certain nombre, à ce nouvel environnement, ce qui n'est pas toujours aisé. Mais à l'impossible nul n'est tenu, évidemment, et vous allez me dire que la grande majorité des collaborateurs et des collaboratrices travaillent sur une suite bureautique qui pourrait très bien être la suite la plus connue du monde du logiciel libre.

Donc faire une étude, oui, l'implémenter après, cela sera une autre question. Il faudra voir aussi à combien se monte cette étude, puisque c'est une question relativement complexe qu'il faudra analyser dans tous ses détails et dans toutes ses conséquences.

Il faut aussi dire que si nous voulons passer, cela c'est d'ores et déjà connu, parce que d'autres l'ont fait avant nous, au monde du logiciel libre, il y aura de très gros investissements dans les premières années d'implémentation, puisqu'il faudra adapter l'ensemble des systèmes informatiques et des logiciels dont nous disposons à la nouvelle configuration, donc ce sont des coûts assez importants.

Par contre, le grand avantage, et je m'arrêterai là pour ce soir, c'est que les investissements pourront se faire plutôt au niveau local et régional ou national qu'au niveau mondial, c'est-à-dire que nous pourrions dépenser l'argent plutôt chez nous en mandatant des sociétés et des services de la région qu'ailleurs dans le monde pour des sociétés qui disposent de grands monopoles au niveau mondial.

Voilà. Une position plus ou moins d'ouverture, mais avec pas mal de doutes et de questions, à ce stade, Monsieur le Conseiller.

M. le Conseiller David WULLIAMOZ :

Je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.03PR est accepté à la majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder aux acquisitions de matériel informatique et aux rationalisations proposées.

Article 2 : La Municipalité est invitée à procéder à l'acquisition de 300 multiprises équipant les postes informatiques de l'administration et à mettre en place les directives et mesures de sensibilisation favorisant les économies

d'énergie de veille.

Article 3 : Un crédit d'investissement de **Fr. 500'000.--** lui est accordé à cet effet

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6206 « Renouvellement matériel informatique 2010 » et amortie en cinq ans au plus.

**7. POSTULAT DE MME GLORIA
CAPT DU 1^{ER} OCTOBRE
2009**

Composition de la commission

POUR LA MISE EN VALEUR DE LA PLACE DE LA GARE.

📖 MME HÉLÈNE GRAND-GREUB, RAPPORTEUR.

Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Magrieta DONKER, Hélène GRAND-GREUB, Rachel JOSEPH, Maryse SCHNEIDER, Sarah WINTEREGG remplaçant M. Jean-Louis KLAUS, Thierry GABERELL, Daniel HOFMANN remplaçant Mme Gloria CAPT, Jean-Louis VIAL.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Hélène GRAND-GREUB ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité selon l'article 64 du règlement du Conseil.

Discussion sur le postulat

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

J'ai pris note avec intérêt du rapport de la commission qui se rallie à ma précédente requête de renvoi à la Municipalité, ce qui me réjouit. J'ai toutefois été surprise que la commission considère que les problèmes posés par la place de la Gare soient complexes. Ils me paraissent au contraire fort simples.

Je m'explique : j'ai dénoncé à plusieurs reprises l'hétéroclisme du matériel qui jonche la place de la Gare et qui l'enlaidit, elle qui avait pourtant retenu l'attention des urbanistes suisses et obtenu le prix Wakker. Je vous fais grâce de la liste à la Prévert des objets qui jonchent cette place et que je vous ai déjà servie à plusieurs reprises.

Dès lors, à mon sens, les seules questions qui se posent sont celles de savoir pourquoi les objets entreposés sur la place de la Gare doivent y rester pendant cinq ans ? Et pourquoi il faut tant d'objets disséminés sur toute cette place ?

Comme l'a relevé avec justesse la commission, une gare est faite pour les voyageurs, et ceux-ci doivent y accéder facilement. Le moins que l'on puisse dire est que la place de la Gare ressemble plus à une cour d'obstacles qu'à une place destinée au va-et-vient des voyageurs. Une gare au fond, c'est la porte d'entrée d'une ville, mais elle est en train de se transformer en porte de sortie, à condition de trouver la sortie entre tous ces objets !

Je remercie la Municipalité de prendre en considération ces quelques remarques, lorsqu'elle sera nantie de mon postulat, dans quelques minutes comme je l'espère, et comme je vous enjoins à le faire.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Juste pour vous dire que la Municipalité vous invite à suivre les conclusions de votre commission. Et puisque le postulat est assorti d'un délai de six mois, vous aurez notre rapport

dans six mois.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins plusieurs abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**8. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

8.1

Une Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Garderie le Lapin bleu)

L'annonce de fermeture à fin juin de la garderie Le Lapin Bleu située à deux pas d'ici a créé passablement d'émoi dans la population. Des raisons économiques sont la cause de cette fermeture, et on peut tout à fait comprendre que l'entraide familiale yverdonnoise ne puisse plus prendre en charge le déficit annuel de la garderie. On a également appris que les éducatrices seraient en principe réengagées par le Réseau régional et que les enfants seront replacés dans la garderie du Quai de Nogent dès la rentrée d'août.

Ceci dit, une institution d'accueil trentenaire, le Lapin Bleu rend service à de nombreux parents en particulier dans sa prestation de halte-garderie. La situation géographique d'une garderie au centre-ville présente indéniablement de nombreux avantages. Les parents peuvent en effet y déposer leurs enfants, sans inscription préalable, le temps d'une consultation chez le médecin, d'un rendez-vous dans l'administration communale ou cantonale ou encore d'une visite chez l'oculiste. Les exemples sont nombreux. Certes, la configuration des locaux du Lapin Bleu n'est pas idéale pour garder des enfants du matin au soir, avec des repas servis en milieu de journée. En revanche, ils se prêtent à mon sens correctement pour un service de halte-garderie. En effet, les enfants y sont déposés durant une heure ou deux, puis sont récupérés par leurs parents. Ils y sont heureux, le personnel est dévoué et très compétent et les activités variées. Il y a même une terrasse pour jouer dehors quand reviennent les beaux jours. Les tarifs sont par ailleurs très attractifs par rapport à des garderies privées qui offrent le même type de prestations.

De plus, en termes de développement durable, il est préférable de maintenir une telle structure au centre-ville, plutôt que de la décentraliser, évitant ainsi des déplacements supplémentaires en voiture.

Je me permets dès lors d'interpeler l'exécutif comme suit :

- La Municipalité a-t-elle envisagé de maintenir une structure de halte-garderie au Lapin Bleu avant l'annonce de sa fermeture ?
- Si tel est le cas, quel aurait été le coût de l'opération ?
- Dans le cas contraire, la Municipalité est-elle disposée à étudier la question ?

Merci d'avance à la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Je partage les préoccupations de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD. Cette halte-garderie a même 40 ans, c'est une institution bien connue des Yverdonnois. De nombreux enfants y ont passé, mes enfants ont également été accueillis dans cette structure, j'y ai travaillé aussi à une certaine époque comme maman bénévole où on payait quelques francs

de l'heure pour placer son enfant.

Mais les choses ont bien changé depuis lors. Mes enfants sont grands aussi maintenant, cela veut dire que c'était il y a bien longtemps, le temps où on pouvait justement travailler encore avec le bénévolat et payer de main à main à la petite caisse.

Maintenant les choses ont bien changées. Le SPJ demande des cadres de références, des éducatrices formées, on ne peut plus payer de main à main, il y a plein de choses comme cela qui ont changé.

Effectivement, ces dernières années, l'Entraide familiale avait accueilli deux types d'accueil, les haltes-jeux garderie comme celle dont vous parlez, plus les enfants placés avec des horaires élargis, qui leur permettait aussi de prendre les repas pendant la journée. Ces éducatrices qui s'occupaient des horaires élargis seront réengagées à la garderie du Quai du Nogent 5, par l'association AYAPE (Association yverdonnoise pour l'accueil de la petite enfance), et les enfants pourront trouver des places à cet endroit-là.

En ce qui concerne les places de halte-garderie, il y a d'autres haltes-garderies privées au centre-ville. J'ai demandé à mon service encore dernièrement de faire une petite enquête pour savoir s'il y avait des enfants qui ne pouvaient pas être accueillis dans ces autres haltes-garderies privées avant de prendre une décision définitive.

Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant. Je ne peux pas vous parler de chiffres pour l'instant. Il faudrait faire une étude un peu plus poussée pour savoir si c'est possible qu'une association existante reprenne juste ce qui concerne les places de halte-garderie.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je remercie Mme la Municipale Nathalie SAUGY de sa réponse. Donc si j'ai bien compris, la Municipalité ne s'est pas encore définitivement déterminée sur la question, c'est bien cela ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY

Non, elle ne s'est pas encore déterminée définitivement.

Pour l'instant, c'est l'Entraide familiale qui gère cette structure, elle a décidé de ne plus continuer mais les places sont garanties jusqu'aux vacances d'été. Les locaux appartiennent à la Ville d'Yverdon, donc il faudra de toute façon qu'une décision soit prise par rapport à ces locaux, mais avant de prendre une décision, je voulais avoir tous les éléments en main pour faire une proposition à la Municipalité.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

J'avais au fond prévu de proposer une résolution au Conseil communal, mais visiblement ce n'est pas nécessaire puisque vous semblez prête à étudier la question.

Je me permets de vous annoncer qu'une pétition est sur le point d'être lancée. Elle dépendait aussi de votre réponse de ce soir, donc j'imagine que les parents qui ont préparé cette pétition prendront acte de votre réponse, de votre volonté d'étudier la possibilité de continuer et décideront le cas échéant si cette pétition sera lancée ou pas.

En tous les cas je remercie la Municipalité de sa réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.2

Un Postulat de M. le Conseiller Sylvain PITTET (Pour une mise en valeur des menhirs de Clendy)

Notre ville s'apprête à fêter son 750^{ème} anniversaire. Cette fête aurait également pu porter sur la 6'500^{ème} année d'existence des menhirs, qui constituent ainsi la première trace de civilisation dans notre ville !

Ces témoins d'une autre époque furent redécouverts en 1975, enfouis sous la forêt, avant d'être redressés en 1986. ils trônent dès lors dans une clairière certes idyllique, mais qui souffre de quelques défauts qu'il conviendrait de corriger.

En premier lieu de ces défauts figure son absence de notoriété. Alors que certains sites étrangers figurent dans nombre de cartes et guides touristiques en tant que curiosité incontournable, les menhirs d'Yverdon restent peu fréquentés et méconnus du grand public. Aucune indication ne signale leur présence sur les lieux de passage à proximité. Et sur place, seul un panneau quelque peu défraîchi donne quelques explications à leur sujet. Par ailleurs, le canal traversant le site est colonisé par des roseaux certes bucoliques, mais dépareillant quelque peu l'aspect visuel des alignements.

Le plus grand site suisse de menhirs mérite mieux. Sans prétendre apporter la solution, je pense aux quelques mesures suivantes : meilleure signalisation des menhirs sur les routes aux alentours, balisage d'itinéraires pédestres d'accès depuis la plage et le centre Pro Natura tout proches. Sur le site : remplacement des menhirs reconstitués sous forme de plots béton par des éléments plus esthétiques, mise en place d'une information plus attractive pour les visiteurs, voir éventuelle mise en valeur par des éclairages nocturnes, etc., liste non exhaustive.

Je vous propose donc ce postulat invitant la Municipalité à étudier les possibilités de mise en valeurs des menhirs de Clendy, afin de leur rendre la notoriété qu'ils méritent.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre a de notre règlement avec une demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64. La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

C'est vrai que ces menhirs sont désespérément immobiles et qu'ils ne se prêtent par conséquent guère à une certaine interactivité, l'interactivité étant aujourd'hui tout à fait à la mode pour promouvoir quelque chose.

Mais c'est vrai aussi que la signalétique, ce n'est pas un mot anglais, M. le Conseiller KLAUS, pourrait être améliorée, l'éclairage, je ne sais pas, c'est difficile d'éclairer quelque chose dans la prairie, et des néons ne seraient probablement pas tout à fait adéquats, des lampadaires non plus. La Municipalité qui examinera tout cela vous donnera probablement des éléments de réponse.

Ce n'est pas Stonehenge, mais, pour ceux qui ont visité Stonehenge, vous avez un passage souterrain sous la route sauf erreur, qui permet d'avoir un élément tout à fait didactique. A Stonehenge, vous avez une corrélation entre la distance en longueur et la distance dans le temps. Lorsque vous faites un mètre, vous passez du ternaire ou quaternaire ou je ne sais trop quoi, et, à un certain moment, vous voyez que cela se rétrécit très considérablement et que vous passez de la civilisation égyptienne à l'aire chrétienne sur quelques centimètres ; on arrive très rapidement à la première et la deuxième guerre mondiale.

C'est pour vous dire qu'on pourrait imaginer aussi un aspect didactique en faisant

Discussion sur la prise en considération de ce postulat

correspondre la distance dans le temps et en la représentant en quelque sorte, par une longueur que l'on mesure ; c'est à notre portée.

Voilà, nous pourrions effectivement imaginer un tas de choses, je crois que la Municipalité, si j'ai bien compris, est tout à fait acquise à votre postulat.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.3

Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Nuisances sonores des acrobaties aériennes)

Je vais faire court. Y a de la joie ! Bonjour, bonjour, les hirondelles, c'est le printemps, voilà, voilà les avions, ou plutôt devrais-je dire les avioooooooooons ! Quelque chose comme cela !

Tout cela pour dire qu'il y a une année je posais une question à la Municipalité autour des nuisances sonores de l'acrobatie aérienne en-dessus de nos têtes. Et que comme les beaux jours reviennent j'aimerais savoir où en sont les recherches pour y répondre. Merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement le temps a passé, mais nous ne sommes pas restés sans rien faire, puisqu'un groupe de travail a été mis en place avec les communes de la région les plus concernées par ce problème de nuisance lié en particulier à l'acrobatie aérienne. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois et a notamment rencontré à plusieurs reprises les responsables de l'Air-Club d'Yverdon et du groupe d'acrobatie de cet Air-Club.

Nous avons évoqué les différents aspects de cette problématique et nous sommes en passe de trouver un accord. Un accord qui je l'espère, saura répondre à votre question et à celle légitime de bon nombre des habitants de cette ville et de cette région qui ressentent les nuisances liées à l'aérodrome, en particulier les soirs ou les fins d'après-midi de beau temps et le samedi après-midi. Donc nous avons actuellement un projet d'accord sur la table, qui doit encore être discuté avec l'Office fédéral de l'aviation civile parce que c'est l'autorité compétente pour, notamment, modifier les heures durant lesquelles l'acrobatie serait autorisée, et dès que cet accord sera signé, nous pourrons en faire état et répondre complètement à la question que vous aviez posée l'année dernière, Mme la Conseillère.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Je voulais vous remercier au nom de tous les habitants qui subissent ces nuisances. Vous avez déployé de réels efforts pour essayer d'y répondre et pour cela vous recevez tous nos remerciements.

C'est clair qu'il y a un certain vide juridique et les Verts souhaitent empoigner le problème et ont déjà activé nos contacts au niveau des Chambres fédérales pour essayer de compléter ce vide. Merci.

8.4

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci Mme la Conseillère.

Je précise pour les personnes qui prendront la parole tout à l'heure que contrairement aux micros qui circulent dans les rangs, le micro de la table des rapporteurs doit être allumé avant que vous puissiez prendre la parole et éteint lorsque vous avez fini votre prise de parole.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Une Question de Mme la Conseillère Magrieta DONKER (Réorganisation et avenir du camping des Iris)

J'ai fait partie d'une commission qui étudiait l'extension du camping, il y a deux ans je crois, plutôt le réaménagement de cette parcelle. Ce préavis a été renvoyé à la Municipalité, pour plusieurs raisons.

La principale raison était qu'on demandait une réflexion globale sur tout le camping. Il fallait revoir l'organisation, la gestion de tout le camping, par exemple : il n'est pas possible de réserver sa place pour le touriste, ni par téléphone, ni par écrit, ni par courriel, simplement pas possible du tout, ce qui n'est pas normal, je pense pour un camping de nos jours.

Il serait peut-être aussi utile de réserver quelques belles places au bord du lac pour les touristes d'Yverdon-les-Bains, parce que le camping est à mon avis une belle carte de visite pour notre Commune.

Ma question est de savoir si la Municipalité a avancé dans ce dossier et si elle va nous proposer bientôt un autre préavis à ce sujet ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

La Municipalité a inscrit dans son programme de fin de législature la question du camping dans ce sens qu'elle souhaite aboutir la réflexion quant à son avenir.

C'est vrai que, suite au refus du Conseil communal du préavis qui visait à aménager la partie prévue pour le camping de passage, le dossier a été mis un peu veilleuse, je l'avoue, parce que nous avons été un peu refroidi, et que les questions posées sont des questions essentielles. Elles ne touchent pas seulement à l'aménagement physique du camping mais également à sa gestion et à son avenir sur ce site, puisque dans le camping plutôt résidentiel, il y a aussi un certain nombre de problèmes qui se posent. On sait tous dans quel état sont les installations de ce camping.

La Municipalité a donc décidé l'été dernier de reprendre le sujet et, elle entend bien, d'ici à la fin de cette année, être en mesure de proposer une ou des solutions à votre Conseil pour que l'avenir du camping soit assuré et surtout qu'il puisse accueillir les visiteurs de notre Ville et de notre région dans d'excellentes conditions, ce qui n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui, c'est tout à fait vrai.

Mme la Conseillère Magrieta DONKER :

Je remercie M. le Syndic.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.5

Une Question de Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN (Annonce des coupes d'arbres)

J'ai toujours été informée d'un abattage d'arbres se trouvant sur le domaine public qu'une fois ceux-ci abattus.

Ma question s'adresse donc à la Municipalité : est-ce que, en pareilles circonstances, on ne pourrait pas en être informé par voie de presse ou par un affichage au pilier public ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Coupes d'arbres en ville. Les arbres propriétés de la Commune sont soumis à une décision municipale, à travers le rapport de la commission de la Tournée des allées, qui a lieu une fois par année, puis par une mise à l'enquête systématique, donc au pilier public, sauf en cas d'urgence, lié à la sécurité ou à un risque pathogène donc à une maladie qui pourrait se propager.

Les arbres privés sont également soumis à enquête public, s'ils ont un diamètre supérieur à 30 cm et une hauteur de 1.30 m minimum. En cas de doute, le chef jardinier de la Ville renseigne volontiers tous ceux qui ont des problèmes avec un arbre pour les privés.

Mais, systématiquement, que cela soit public ou communal, c'est au pilier public vingt jours, exemple : pour les arbres qui ont été coupés dernièrement vers l'arsenal, l'annonce a été au pilier public entre le 10 et le 30 novembre 2009.

Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN :

Merci pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.6

Une Question de M. le Conseiller Pascal FER (Mesures d'économie d'eau et résultat action de mobilité)

L'été passé, la Municipalité a lancé une grande action écologique dans le sens large et postmoderne du terme, et j'ai à ce sujet deux questions pour la Municipalité :

1. Pouvez-vous me donner deux raisons pour économiser l'eau ?
2. Suite à cette action, je demande à la Municipalité de nous fournir les résultats de cette action, en particulier dans quelles mesures les bénéficiaires de cette action sur le plan de la mobilité sont de nouveaux usagers du transport public ou public mixte ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Municipal Cédric PILLONEL :

Vous nous avez posé, M. le Conseiller, des questions de manière transversale, cela demande un tout petit peu de négociations pour savoir lequel des membres de la Municipalité vous répondra.

Je vais vous répondre sur la question de l'eau.

Pour quelles raisons est-ce qu'on a intérêt à faire des économies d'eau ? Pour des raisons relativement simples, puisque contrairement à quelques rares villages qui disposent de sources en hauteur au dessus d'une ville et qui bénéficient de l'eau qui descend gravitairement dans les réservoirs, nous, actuellement, nous pompons de l'eau au lac,

jusqu'au réservoir de Chamblon, ce qui occasionne des frais d'électricité conséquents.

Donc chaque mètre cube d'eau économisé permet d'économiser l'équivalent en KW/h électrique, ce qui nous permet d'économiser sur la facture d'électricité et sur la facture d'eau.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois avoir compris qu'il y avait un deuxième volet à votre question, mais je souhaiterais que vous la reformulassiez.

M. le Conseiller Pascal FER :

Je reviendrai sur la première question. Dans cette réponse, est-il tenu en compte que la diminution de consommation va avoir des répercussions sur le prix de l'eau également puisque les frais d'entretien d'exploitation du réseau sont fixes par rapport à la consommation. Donc si la consommation baisse, le prix de l'eau va augmenter. Voilà pour ma première réaction à votre réponse.

Ensuite pour la deuxième question. Un certain nombre d'action comme le passage sur Mobility ou une action quant aux abonnements généraux et demi-tarifs a été faites, et j'aimerais savoir si la Municipalité peut, à ce sujet là, fournir des chiffres quant aux nombres de personnes qui ont été bénéficiaires, qui ont passé ou basculé des transports particuliers aux transports public ou public mixte pour le cas de Mobility ?

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité se propose de vous répondre dans une prochaine séance.

M. le Conseiller Pascal FER :

Je vous remercie. Mais je reste sur la première réponse quant à la raison d'économiser l'eau qui me semble un peu légère. Je vous remercie.

M. le Conseiller André PERRET :

J'aimerais que le préopinant nous explique comment il fait son calcul. C'est vrai que les frais d'infrastructures ne vont pas varier. Mais les frais d'énergie, eux, vont diminuer, donc globalement pour l'ensemble des Yverdonnois, le prix total pour fournir l'eau va diminuer. Alors, il est clair que si au moindre mètre cube consommé, il sera un peu plus cher, globalement, on a un coût inférieur pour les Yverdonnois et non pas un coût supérieur, ce qu'a l'air de dire mon préopinant.

M. le Conseiller Pascal FER :

Je remercie M. le Conseiller PERRET pour ces précisions, mais d'un autre côté n'oublions pas qu'ici à Yverdon, nous nous devons de lessiver les canalisations d'eaux usées et ceci ne peut se faire qu'avec un débit suffisant dans celles-ci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

S'il n'y a plus de demandes d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci, M. le Syndic.

Si plus personne ne demande la parole, la discussion est donc close.

Nous arrivons ainsi déjà au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 25 mars 2010 à 20h00.

Il est à peu près 21h00, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Marianne SAVARY

Valérie OUTEMZABET

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 mars 2010

	Page
1. Appel.....	194
2. Approbation du PV du 4 février 2010.....	194
3. Communications de la Présidente	195
4. Communications de la Municipalité.....	195
5. Préavis n° PR10.02PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 3'905'000.-- pour la réfection des façades et de la toiture du bâtiment de l'Ancienne Poste n° 4.  Mme Martine FREY TAILLARD, rapportrice.....	196
6. Préavis n° PR10.03PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 490'000.- pour le renouvellement du matériel informatique de l'administration communale.  M. Jean-Marc SANDOZ, rapporteur.....	197
7. Postulat de Mme Gloria CAPT du 1 ^{er} octobre 2009 pour la mise en valeur de la place de la Gare.  Mme Hélène GRAND-GREUB, rapportice.....	202
8. Propositions individuelles et interpellations.....	203
8.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Garderie le Lapin bleu).....	203
8.2 Un Postulat de M. le Conseiller Sylvain PITTET (Pour une mise en valeur des menhirs de Clendy).....	205
8.3 Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Nuisances sonores des acrobaties aériennes)	206
8.4 Une Question de Mme la Conseillère Magrieta DONKER (Réorganisation et avenir du camping des Iris).....	207
8.5 Une Question de Mme la Conseillère Marinette NICOLLIN (Annonce des coupes d'arbres).....	208
8.6 Une Question de M. le Conseiller Pascal FER (Mesures d'économie d'eau et résultat action de mobilité).....	208